

CONDITIONS ET CIRCONSTANCES NON PRISES EN CHARGE PAR LA GARANTIE

Les circonstances particulières suivantes ne sont pas prises en compte par la garantie :

1. Le montage non conforme du pneumatique : dimension, indice de charge et de vitesse ne correspondant pas à la recommandation du constructeur.
2. Le montage de jantes de tailles non conformes ou défectueuses.
3. Une pression de gonflage non conforme.
4. Un usage abusif du pneumatique hors route, sur circuit, sur route détériorée ou non entretenue.
5. Un usage non approprié de chaînes.
6. Des défauts mécaniques du véhicule.
7. L'utilisation d'une remorque de charge ou de dimension trop importante.
8. Les dommages occasionnés par un vol, un accident, un incendie, un acte de vandalisme ou de malveillance.
9. Les dommages causés par un accident routier.
10. Les dommages réparables sur la bande de roulement.
11. Les dommages occasionnés lors de la pose et/ou la dépose d'une roue ou d'un pneu.
12. La détérioration due à un contact prolongé avec des huiles minérales, des hydrocarbures, des solvants et des acides.

**PNEUS PRIX BAS
TOUTE L'ANNÉE***

* Voir conditions générales en magasin

LA GARANTIE À VIE DES PNEUMATIQUES FALKEN

✓ UN SERVICE **PRO & RÉGLO** !

Le choix du référencement des marques de pneumatiques au sein du réseau DELKO se fait selon des critères d'évaluation très stricts en termes de fiabilité, de qualité, de sécurité et de performance.

C'est cette exigence qui nous permet de vous offrir aujourd'hui ce service Pro & Réglo, à savoir une garantie à vie sur l'ensemble des produits pneumatiques FALKEN distribués par notre réseau.

✓ UN AVANTAGE **DELKO**

DELKO vous garantit à vie l'ensemble des pneumatiques FALKEN achetés et montés au sein du réseau, contre tout défaut de fabrication mais aussi contre tout dommage accidentel pouvant survenir au cours de l'utilisation normale du pneumatique sur la route.

Cette garantie est valable pendant toute la durée de vie de votre pneu, indépendamment de sa date d'achat.

PRO LES PNEUS FALKEN

Un pneu, beaucoup, passionnément, pour toujours

GARANTIS À VIE RÉGLO



**LES NOUVEAUX
GARAGES**

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'APPLICATION DE LA GARANTIE À VIE

1. La présente garantie s'applique aux pneumatiques FALKEN distribués et montés par le réseau DELKO et sera valable uniquement chez un revendeur DELKO agréé.
2. La présente garantie est valable à condition que la profondeur de bande de roulement minimale soit de 2 mm*.
3. La profondeur de bande de roulement restante d'un pneu sera évaluée en calculant la moyenne de trois mesures de profondeur par rapport au témoin d'usure, aucune ne devant être inférieure à 2 mm*.
4. Toutes les réclamations doivent être accompagnées de la facture d'achat et de prestation originale du pneumatique. Le pneu doit avoir été acheté, équilibré et une nouvelle valve installée, au besoin, par un revendeur DELKO agréé.
5. Le montant du remboursement sera calculé en fonction de l'usure du pneu. L'exercice de la garantie n'est possible qu'à l'achat d'un nouveau pneu de voiture.
6. Le pneu doit avoir été utilisé pour la conduite sur route normale. Si son usage est fait hors route, sur circuit ou si les pneus subissent des dommages volontaires ou actes de malveillance, alors la garantie s'annulera.
7. Les pneus pour lesquels on soupçonne un défaut de fabrication ou les pneus irrémédiablement endommagés seront remplacés au prorata indiqué dans le tableau des conditions de remplacement et de remboursement ci-contre.
8. La garantie s'applique à l'acheteur initial et n'est pas cessible. Cette garantie ne couvre pas l'usure rapide ou inégale due à un défaut du véhicule. Elle n'est pas valable en cas de démontage ou de réparation du

pneu par une autre personne morale ou physique.

9. Si un pneu est considéré comme une crevaison réparable par votre revendeur, il n'est pas couvert par la présente garantie et vous sera donc facturé.
10. La présente garantie couvre uniquement un pneu de rechange présentant un indice de vitesse et de charge égal ou supérieur à celui recommandé pour le pneu de première monte.
11. Le remontage, le rééquilibrage et les nouvelles valves sont facturés.

PROCÉDURE DE DEMANDE D'APPLICATION DE LA GARANTIE

Pour demander l'application de la garantie à vie DELKO, il suffit de vous adresser à votre garage DELKO habituel, en vous munissant de votre facture d'achat originale.

Un professionnel DELKO procédera à la mise en oeuvre de la garantie en fonction du problème constaté.

Pour toutes réclamations concernant l'exercice de cette garantie, vous pouvez vous adresser par courrier à l'adresse suivante :

DELKO DEVELOPPEMENT

3ème Avenue
ZAC Saint Charles
13710 FUVEAU

* La législation impose une profondeur d'au moins 1,6 mm

** La législation impose la pose de 2 pneus identiques par essieu. En cas de remplacement d'un pneu d'un modèle différent, le 2ème sera à la charge du client. Dans chacun des cas, le démontage, remontage, l'équilibrage et les valves seront à la charge du client.

TABLEAU DES CONDITIONS DE REPLACEMENT ET DE REMBOURSEMENT

PROFONDEUR DE LA BANDE DE ROULEMENT	CONDITIONS DE REMPLACEMENT
De 6 à 9 mm	REPLACEMENT À 100% Par un pneumatique neuf identique (modèle, dimension, indice de charge et de vitesse) ou par un modèle équivalent, si le modèle n'est plus disponible**
5 mm	REPLACEMENT À 50% Le client aura à sa charge 50% du coût de remplacement de son pneumatique.
4 mm	REPLACEMENT À 35% Le client aura à sa charge 65% du coût de remplacement de son pneumatique.
3 mm	REPLACEMENT À 20% Le client aura à sa charge 80% du coût de remplacement de son pneumatique.
2 mm	REPLACEMENT À 5% Le client aura à sa charge 95% du coût de remplacement de son pneumatique.
< 2 mm *	REPLACEMENT À 0% La garantie n'est pas applicable